



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lait et produits laitiers

Question écrite n° 5140

Texte de la question

M François Leotard demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt les dispositions qu'il compte prendre afin d'accélérer la reconnaissance des appellations d'origine des produits laitiers par les instances de la Communauté économique européenne, dans la perspective de la mise en place du marché unique de 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de la reconnaissance communautaire des appellations d'origine, particulièrement importante dans le secteur des produits laitiers, est suivie avec la plus grande attention par les autorités françaises. En particulier, les administrations et les représentants professionnels français, espagnols, italiens, portugais et grecs ont élaboré conjointement une demande de protection communautaire des fromages d'appellations d'origine. Cette demande a d'ores et déjà été présentée aux services compétents de la commission des Communautés européennes. Par ailleurs, dans le cadre de la communication sur l'avenir du monde rural, la commission des Communautés européennes s'est engagée à faire des propositions relatives à la mise en œuvre d'une politique communautaire des appellations d'origine. Le Gouvernement français veillera, particulièrement lorsqu'il exercera la présidence du Conseil des communautés, au second semestre 1989, au respect par la commission de ces engagements.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5140

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3187